

Communiqué

Construire pour apprendre : tout un programme décliné au fil du temps depuis les premiers lycées impériaux implantés à Paris. Amplement diversifiée au XX^e siècle, exportée au-delà des limites de la capitale, en petite et grande couronne, **l'architecture des lycées n'a cessé de se transformer pour s'adapter aux évolutions pédagogiques.**

Elle va progressivement s'affranchir des modèles anciens du cloître ou de la caserne pour puiser son inspiration toujours plus librement dans les registres de l'usine, de l'hôtel de ville, de l'immeuble de bureaux, du campus universitaire ou encore du paquebot et de l'aéroport... **En tension entre les contraintes d'un équipement public et le bien-être des élèves et des enseignants, les architectes ont tenté de renouveler la forme et souvent fait preuve d'audace et d'imagination.**

C'est cette histoire, parfois méconnue ou oubliée, mais toujours présente dans le quotidien de la vie scolaire, que cet ouvrage se propose de redécouvrir en arpentant les cours et couloirs de **près de quarante établissements d'Île-de-France, retenus pour recevoir le label Architecture contemporaine remarquable, attribué par le ministère de la Culture, afin de distinguer leur valeur historique, architecturale et artistique.**

Un livre réalisé par

la Région Île-de-France, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, Conservation régionale des monuments historiques

Sous la direction scientifique et éditoriale de

Marianne Mercier, chargée de la protection des monuments historiques et du label Architecture contemporaine remarquable, Conservation régionale des monuments historiques, Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Et de Emmanuelle Philippe, conservateur en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, direction de la Culture, Région Île-de-France

Avec la collaboration de Laurent Kruszyk, photographe au service Patrimoines et Inventaire, direction de la Culture, Région Île-de-France

Direction de la publication

Julie Guiyot-Corteville, cheffe du service Patrimoines et Inventaire, direction de la Culture, Région Île-de-France

Cet ouvrage est le septième titre de la collection de beaux livres Patrimoines d'Île-de-France créée à l'initiative de la Région Île-de-France.



Communiqué (suite)

Les auteurs

Marianne Mercier,
Emmanuelle Philippe,

Muriel Bessot, cheffe du service des archives régionales, direction de la Culture,
Région Île-de-France

Roselyne Bussière, conservateur en chef honoraire du patrimoine

Hélène Caroux, chargée d'inventaire du patrimoine au Service du patrimoine
culturel du Département de la Seine-Saint-Denis

Anaïs Carré-Richer, chercheur en histoire de l'art et de l'architecture

Anne-Marie Châtelet, professeure d'histoire et de culture architecturales,
Université de Strasbourg, Ensas/Arche UR 3400

Grégoire Enézian, chercheur en histoire de l'art et de l'architecture

Julie Guiyot-Corteville, cheffe du service Patrimoines et Inventaire, direction de
la Culture, Région Île-de-France

Guy Lambert, maître de conférences en histoire et culture architecturales, Ecole
nationale supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, IPRAUS-UMR AUSser 3329

Antoine Le Bas, conservateur en chef honoraire du patrimoine

Stéphane Lembré, maître de conférences en histoire contemporaine, Université
de Lille et CREHS - Université d'Artois

Jean-Charles Leyris, responsable du centre de documentation de la Conservation
régionale des monuments historiques d'Île-de-France, Direction régionale des
affaires culturelles d'Île-de-France

Antoine-Marie Préaut, conservateur régional des Monuments historiques,
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Catherine Proux, architecte du Patrimoine

Laurence Veillet, architecte et enseignante à l'Ecole nationale supérieure
d'Architecture Paris-Malaquais

Françoise Weets, architecte des bâtiments de France, conservateur du palais de
Chaillot

Sylvie Zenouda, proviseure honoraire.

Les photographes

Stéphane Asseline, Philippe Ayrault, Laurent Kruszyk et Jean-Bernard Vialles,
photographes au service Patrimoines et Inventaire, direction de la Culture,
Région Île-de-France

Avec la participation de Nicolas Szwanka



Sommaire du livre

Sommaire

- 3 Préface** de Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France
- 5 Préface** de Marc Guillaume, préfet de la région Île-de-France
- 8 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE**
- 12 Chapitre 1 / LA FORMATION D'UN MODÈLE ARCHITECTURAL**
- 22 Chapitre 2 / ARCHITECTURE ET PÉDAGOGIE, la recherche d'une délicate équation**
- 29 Chapitre 3 / DEUX « LYCÉES AUX CHAMPS » : Michelet à Vanves, Lakanal à Sceaux**
-
- 35 Chapitre 4 / DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE AUX ANNÉES 1930, vers la démocratisation de l'enseignement du second degré**
- 36** « Sur le bord des nuages se tient une femme » Décors et second œuvre dans les lycées des années 1930
- 43** Une synthèse architecturale moderne de haute volée – Le lycée Jules-Ferry
- 47** Cloître ou château ? – Le lycée Marie-Curie
- 51** « Le couvent rose » – Le lycée Camille-Sée
- 55** « L'école des femmes » – Le lycée Hélène-Boucher
- 59** Sur les « fortifs », deux lycées aux portes de Paris – Les lycées La-Fontaine et Claude-Bernard
- 65** Prélude à la mixité – Le lycée Marcelin-Berthelot
- 69 Chapitre 5 / ENTRE ÉLAN PÉDAGOGIQUE ET RÊVE D'INSULARITÉ, l'utopie de l'après-guerre (1945-1955)**
- 70** Les lycées-pilotes, une expérience brève mais visionnaire
- 78** Une aventure pionnière – Le lycée de Sèvres
- 81** Un établissement pilote au bord du lac d'Enghien-les-Bains – Le lycée Gustave-Monod
- 85** Le premier lycée construit en Seine-Saint-Denis – Le lycée Albert-Schweitzer
- 89** Naissance du plus vaste lycée francilien – Le lycée Louis-Bascan
- 93** L'expérience d'une standardisation poussée – Le lycée Honoré-de-Balzac
- 96** [Les débuts du 1 % artistique dans les lycées franciliens]
- 103 Chapitre 6 / « SOUS L'EMPIRE DES TRAMES » (1955-1975)**
- 104** Lycées ou grands ensembles ?
- 106** Trame, standardisation et industrialisation au temps des Trente Glorieuses, ou comment bâtir des lycées en grand nombre
- 113** Un grand oiseau déployé au milieu du square – Le lycée Rodin
- 117** Un établissement assemblé en 48 jours – Le lycée Eugène-Delacroix
- 121** Au cœur des murs à pêches – Le lycée Jean-Jaurès
- 125** Un lycée-belvédère – Le lycée Rabelais
- 129** Le lycée-hommage – Le lycée Le Corbusier
- 133** La couleur en partage – Le lycée Jules-Ferry
- 137** L'appel de la forêt – Le lycée François-Couperin
- 140** La mixité en marche – Le lycée Henri-Bergson
- 142** [Jean-Claude Dondel et Roger Dhuit : un duo hors pair dans le paysage scolaire parisien]
- 145 Chapitre 7 / LE TEMPS DES REMISES EN CAUSE : UN LYCÉE À L'ÉCHELLE DE L'ÉLÈVE, AU CŒUR DE LA VIE - la réinvention du modèle dans les villes nouvelles (1970-1985)**
- 146** Sortir des standards
- 155** Un lycée nouveau dans la ville nouvelle – Le lycée des Sept-Mares

Sommaire du livre

- 159 Face à la préfecture de Cergy-Pontoise –
Le lycée Alfred-Kastler
- 163 Le lycée dont le centre est un forum –
Le lycée Flora-Tristan
- 167 Un lycée en « Meccano » – Le lycée Jacques-Brel
- 171 Chapitre 8 / **PENSER LES LYCÉES DU
FUTUR : UN NOUVEAU DÉFI POUR LA
RÉGION (1986-2010)**
- 172 Vers l'an 2000 : Formes et couleurs dans les
espaces communs
- 176 [Entretien avec Bernard ROPA, agence ACHR /
ROPA&ASSOCIÉS Architectes]
- 181 Un lycée islandais en Île-de-France – Le lycée
François-Truffaut
- 185 Le lycée blanc – Le lycée Mozart
- 189 Sur le tarmac – Le lycée-aéroport de Cergy
- 193 « La comète et la spirale de la connaissance » – Le
lycée de Villaroy
- 197 Comme une cité-jardin ? – Le lycée
Paul-Robert
- 201 Le premier lycée HQE de France – Le lycée
Maximilien-Perret
- 205 Tel un vaisseau spatial – Le lycée Galilée
- 209 Le paysage à la rencontre de l'architecture –
Le lycée Jean-Baptiste-Corot
- 213 Chapitre 9 / **LES LYCÉES TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELS, À LA CHARNIÈRE DU
MONDE DU TRAVAIL ET DU MONDE DE
L'ÉDUCATION**
- 214 Une unité dans la diversité ? Les architectures de
l'enseignement technique et professionnel, à la
croisée du cadre scolaire et des métiers
- 223 Une figure de proue de « l'esthétique industrielle et
scolaire » – Le lycée Jean-Monnet
- 227 La modernité affichée – Le lycée Jean-Rostand
- 231 Les prémices de la polyvalence –
Le lycée René-Cassin
- 235 « Un bel établissement expérimental » – Le lycée
André-Sabatier
- 239 Un lycée déguisé – Le lycée Galilée
- 243 « Le trimaran blanc » – Le lycée Raspail
- 247 L'excellence à la française – L'école hôtelière
Drouant
- 251 Jeux de transparence pour une école d'optique –
Le lycée Fresnel
- 255 Chapitre 10 / **UN CAS PARTICULIER : LES
ÉCOLES RECONVERTIES EN LYCÉES**
- 256 D'une architecture scolaire à l'autre
- 259 Un ancien groupe scolaire et école primaire
supérieure – Le lycée Paul-Langevin
- 263 Modernités superposées – Le lycée
Germaine-Tillion
- 266 Un établissement de la ceinture rouge – Le lycée
Gaston-Bachelard
- 269 La grandeur de la sobriété – Le lycée d'Alembert
- 272 La différence régionaliste – Le lycée
Jules-Ferry
-
- 275 Épilogue / **ENTRE CONSCIENCE
PATRIMONIALE, CRÉATION
ARCHITECTURALE ET USAGE(S), LES
LYCÉES À LA CROISÉE DES CHEMINS**
- 276 Les archives régionales d'Île-de-France, un fonds
essentiel pour l'étude et la valorisation des lycées
franciliens
- 280 Les lycées, enjeux et évolution d'une politique
régionale
- 286 La valeur incitative et pédagogique du label ACR :
comment accompagner harmonieusement les
évolutions d'un établissement
- 288 Labelliser des ensembles de moins de 100 ans déjà
réhabilités ?
- 289 « Il était une fois mon bahut », une architecture en
partage
- 293 **ANNEXES**
- 293 Notes
- 300 Bibliographie et sources
- 302 Index

Extraits de texte

... DÉCORS ET SECOND ŒUVRE DANS LES LYCÉES DES ANNÉES 1930

Prison, caserne, hôpital, couvent... telles sont les images peu enthousiasmantes qui éclosent sous la plume des commentateurs du Second Empire et de la Troisième République, stigmatisant la froideur et la tristesse des lycées. Briser cette image austère et monotone, voilà donc le nouveau credo du ministère de l'Instruction publique au tournant du XX^e siècle.

Pourtant, sous l'impulsion des lois Jules Ferry (1881-1882), les règlements successifs en matière d'architecture et d'aménagements scolaires exhortent déjà à embellir les lieux d'enseignement. L'application des préconisations demeurera toutefois un lent cheminement, notamment en raison de la domination absolue de la Commission des bâtiments des lycées et collèges sur l'approbation des projets de construction.

... « SOUS L'EMPIRE DES TRAMES » (1955-1975)

La génération du baby-boom atteignant l'âge d'accéder à l'enseignement secondaire, la demande croissante des familles mais aussi l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire constituent les principaux facteurs démographiques et historiques qui expliquent l'élan de construction massive des années 1960. Outre les innombrables extensions des établissements historiques, plus de soixante-quinze lycées sont édifiés en Île-de-France au cours de cette période, accueillant progressivement la mixité entre leurs murs.

Devant l'impérieuse nécessité de bâtir en quantité, rapidement et à bas coût, l'État répond par une hyper-normalisation de principes architecturaux. En 1956, le ministère de l'Éducation nationale se dote pour cela d'un service dédié, direction de l'Équipement scolaire, universitaire et sportif (DEUS). Moment charnière dans la planification centralisée pour l'équipement scolaire, la France incarne, de ce point de vue, un cas unique.

... PROMOUVOIR LA VOIE PROFESSIONNELLE PAR L'ARCHITECTURE ?

La construction même d'établissements techniques et professionnels participe d'une démarche de promotion. Dans quelle mesure leur architecture en porte-t-elle la marque ou traduit-elle l'image qu'il s'agit de donner de ces enseignements ? Traits d'union entre le monde de la formation et celui du travail, ces édifices tendent plus ou moins à la fois à afficher une modernité propre à séduire les employeurs potentiels comme les familles, à s'approprier les marques des secteurs d'activité auxquels ils s'assimilent et à traduire les ambitions émancipatrices de l'éducation scolaire.



Pages intérieures

CHAPITRE 1 LA FORMATION D'UN MODÈLE ARCHITECTURAL

Par la loi du 11 février et X (1^{er} mai 1802), Napoléon Bonaparte institue les lycées. Le Premier consul veut recueillir la prise en charge publique de l'instruction des futurs cadres dirigeants de la nation, en reformant et unifiant l'enseignement secondaire. Ainsi l'État garantit la formation d'une élite masculine dès le plus jeune âge, car les lycées comportent alors des classes élémentaires. Les élèves y reçoivent une éducation structurée par les sciences et les lettres, la discipline et le port de l'uniforme, qui renoue avec la tradition des collèges d'humanités de l'Ancien Régime.

La loi de 1802 planifie la création de quarante-cinq lycées sur l'ensemble du territoire, dont quatre dans la capitale. Le premier est le lycée Louis-le-Grand, puis l'arrêté du 23 fructidor XI (20 septembre 1803) en installe trois autres, deux dans les murs des anciennes écoles centrales du Panthéon et de la rue Saint-Antoine (Henri-IV et Charlemagne), le troisième - Condorcet - dans l'ancien couvent des capucins de la Chaussée d'Antin.

Il faut toutefois attendre le dernier tiers du XIX^e siècle pour voir se dessiner une véritable politique de construction des lycées, dont l'essor est interrompu par la Première Guerre mondiale. C'est durant cette période fondatrice que les files sont autorisées à y accéder, grâce à la loi Camille Sée de 1880. En 1914, Paris et sa proche banlieue comptent treize lycées de garçons et sept de filles.



12

11

L'INSPIRATION CONVENTUELLE

Les premiers lycées investissent des bâtiments existants, avant souvent appartenus à des congrégations, comme celle des jésuites, à Henri-IV [3], dont l'ancienne chapelle [3] est reconstruite en salle des actes. Conformément à l'instruction rédigée en novembre 1802 par Antoine-François Fourcroy, le directeur de l'instruction publique, couvents, collèges et abbayes sont le pain adapté à leur nouvelle destination : leur composition autour d'un cloître est préservée. Ce sont les fonctions d'enseignement et d'internat qui réajustent la distribution des ailes qui entourent : salles de cours et électives au rez-de-chaussée, salles d'étude et dortoirs dans les niveaux supérieurs.



[3]

En 1820 ouvre, sur le boulevard Saint-Michel, le lycée Saint-Louis, ancien collège d'Harcourt. Avec le lycée de La Roche-sur-Yon, il constitue le premier édifice bâti pour cet usage, qui met en application les principes édictés par Fourcroy, en l'absence de programme de construction spécifique. Mais peu à peu émerge la prise de

conscience que seuls des bâtiments neufs sont permises aux lycées de remplir pleinement leur mission. Les règlements, d'abord empiriques, se font donc de plus en plus normatifs pour tenter de définir une véritable architecture de l'enseignement. Ces derniers n'effacent pourtant pas la référence au cloître, que

ses galeries et sa cour intérieure agrémentent d'un jardin, modèle que l'on voit persister jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tel aux lycées Molitor [2] (1848) et Burlet [4] (1889), tous deux conçus par l'architecte Émile Vaudremer.



[3]



[4]

13



CLÔTURE DU CHÂTEAU ? LE LYCÉE MARIE-CURIE

Situation : 1, rue Constant-Pilate - Sceaux (Hauts-de-Seine)
Dates de construction : 1932-1939
Maîtrise d'œuvre : Émile Brunet, arch.
Inscrit au titre des monuments historiques, 30/03/2001



UN « GAINÉ SÉ » POUR LA BANLIEUE SUD

Si la féminisation de l'enseignement secondaire donne lieu, dès la fin du XIX^e siècle, à quelques belles réalisations dans la capitale, baptisées ponctuellement « gymn SéesSM », il n'en est rien en banlieue. Au début des années 1930, la périphérie de Paris ne comporte que trois lycées publics de jeunes filles : celui de Saint-Germain-en-Laye, une petite annexe du lycée Hoche à Saint-Cloud et le lycée d'application de l'École normale supérieure de SèvresSM, tous à l'étroit dans des locaux anciens et saturés. Les élèves féminines de la banlieue sud n'ont alors d'autre choix que de se rendre au lycée Fénélon (Paris 8^e) ou au cours secondaire de Boulogne-Bièvre, créé en 1897. Aussi la presse salue-t-elle, en 1936, l'ouverture très attendue d'un lycée de jeunes filles à Sceaux - « Jeunes filles qui aurez la bonne fortune d'y venir, vous n'y serez pas, comme oiseaux en cage, serrées, étouffées, mais vous pourrez y déployer vos ailes, vos cerveaux s'épanouiront dans la lumière, l'air vivifiant et pur, pour le travail joyeux ».

Le juillet 1930, le conseil municipal de Sceaux vote l'acquisition d'un « terrain admirablement situéSM » - une propriété de plus de 18 000 m² ayant appartenu au mathématicien Augustin Louis Cauchy. Vaste quadrilatère encadré par quatre rues, elle présente la particularité d'être à la fois au cœur de la cité et de constituer, à l'aplomb de coteau, un promontoire tourné vers le sud et le parc du château de Sceaux. Séduit par cet échin de verdure, l'État accède, en contrepartie de la cession du terrain par la commune, de prendre à sa charge les frais de construction et d'entretien du futur lycée. Dès 1932, le chantier débute sous la conduite de l'architecte des Monuments historiques Émile Brunet (1872-1952), qui est chargé de concevoir un équipement pour 1 200 élèves.

du jardin d'enfants à la classe de terminale, sans internat mais avec un réfectoire de 300 couverts et un gymnase convertible en salle des fêtes.

Prévu pour être livré en 1933, il est finalement inauguré le 19 juin 1937 par Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale sous le Front populaire, en présence d'Irène Joliot-Curie. En hommage à sa mère, scéniste et scientifique de renommée internationale décédée trois ans plus tôt, dont le buste en marbre gris poli par le sculpteur Louis Albert Chartier est installé dans le vestibule, le lycée est baptisé Marie Curie en 1938 - devenant ainsi le premier en Île-de-France à recevoir le nom d'une femme. Dirigé jusqu'en 1954 par M^{me} Suzanne Forfer, son succès ne cesse de se démultiplier, jusqu'à dépasser les 2 852 élèves en 1962, avant que l'introduction de la mixité, en 1971, n'accroisse encore ses effectifs et que les lois de décentralisation de 1982 ne le transforment en cité scolaire mixte départementale. En 2000, une démarche de protection patrimoniale engagée par le proviseur Jacques Durin aboutit à l'inscription de l'édifice en totalité, ainsi que les façades, les toitures et l'escalier intérieur de la maison CauchySM.

UN CONTREPOINT FÉMININ AU LYCÉE LAKANAL ?

L'exception de ce « palais scolaire » tient au parfait équilibre qu'il conçoit entre la vision rationaliste de l'architecte Émile Brunet, petit de références médiévales et classiques, l'intégration unique de ses bâtiments dans le site et la modernité de leur mise en œuvre, combinant les prouesses du béton armé aux effets décoratifs de la brique. Formé par Anatole de Baudot, auteur du lycée de garçons Lakanal (1885) et à l'autre extrémité du parc, Brunet s'inspire de son plan en peigne et de la distribution d'air et

La cour d'honneur du lycée s'apparente à un cloître.

47

Pages intérieures



Le vestibule du bâtiment donnant sur l'avenue de Ceinture.

enseignements scientifiques – fossiles, animaux taxidermés squelettes roches) De plan rectangulaire régulier, il se développe en léger retrait de la rue et se démarque, à l'angle sud-ouest, par une extrême atonie, qui abrite la cage d'escalier éclairée par une baie verticale et trois hublots superposés. L'entrée s'effectue par un vestibule semi-circulaire en demi-hors-œuvre, qui a conservé son sol en granito et ses portes battantes en chêne. Halle des jeunes filles, livrée en 1951, s'étire en retour le long de l'avenue du Château-Léon. Elle comporte également des salles de dessin, de musique et une infirmerie. Ces constructions de faible hauteur (deux étages carrés), érigées dans un souci d'intégration au paysage vu depuis le lac, déploient une architecture très linéaire, en



En 1955-1956 est édifié un gymnase, pouvant être séparé en deux (filles / garçons) par une cloison mobile¹⁰. Le reste de l'établissement s'étend de l'autre côté de l'avenue de Ceinture, sur la commune de Saint-Germain, avec des ateliers réservés à l'éducation technique surmontés de sheds et des salles d'enseignement général regroupées en quadrilatère. Les matières enseignées dans ce centre d'apprentissage sont l'ajustage, l'électricité, la serrurerie, la maçonnerie, la plomberie, la peinture, la menuiserie et la charpente.

UN DÉCOR EXCEPTIONNEL

À peine le décret instaurant le 1 % artistique est-il signé que l'architecte Georges Marin s'engage dans cette procédure dès juillet 1951, faisant du décor du lycée-pilote d'Enghien l'une des toutes premières expériences en la matière en France¹¹. Entre 1952 et 1963¹², cinq commissions permettent de sélectionner les artistes retenus pour ce programme d'une ampleur exceptionnelle. La sculpture est confiée à un élève de Paul Landowski, Henri Lagriffoul, et la peinture à l'académique Le Feuvre mais aussi à Yves Brayer, Roger Chapelain-Midy, Jacques Despierre, André Planson, Emile Sabourau et Louis Barthomme Saint-André. Formés, pour la plupart, sur les grands chantiers de décoration de la fin des années 1930 (le palais de Chaillot,

ils ont en commun d'avoir contribué à faire des paquebots transatlantiques, comme le France, de gigantesques œuvres d'art flottantes. Ils conjuguent leurs talents dans les six toiles, aujourd'hui protégées au titre des monuments historiques¹³, marouflées sur les murs du « navire amiral » du lycée d'Enghien, son réfectoire.

Emmanuelle Philippe



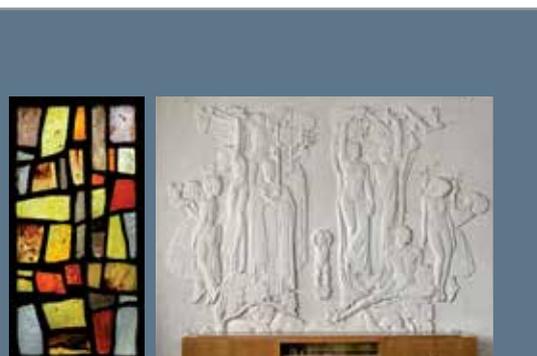
Paris, lycée Claude-Monet, *Homme au bord de la mer*, toile d'Yves Brayer, réalisée en 1953 pour l'un des préaux.

Au contraire, M^{lle} Lamy, inspectrice des Beaux-Arts, appelée à examiner les compositions réalisées par Le Feuvre pour le vestibule du lycée d'Enghien-les-Bains sur le thème des conquêtes scientifiques de l'homme, ne cache pas son mécontentement. Elle parle même

d'un « style périmé, de figures désuètes et fatigées relevant bien plus de l'imagerie que de l'art pictural » et d'un « platisme ou des tentatives de modernisme de l'artiste se bornent à la représentation d'avion à réaction, nageant dans un ciel pâle et évasécut »¹⁴.



Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), lycée Gustave-Monod, *Les Conquêtes scientifiques de l'homme*, œuvre conçue en 1952 par Le Feuvre pour le vestibule de l'établissement.



Bien qu'également formé à l'École des beaux-arts, Yves Brayer livre en 1954 pour l'un des préaux du lycée de jeunes filles Claude-Monet une toile dont le sujet, quoique traité dans la veine délicate de sa « période camarguaise », détonne par sa sensualité : une femme nue au bord de la mer. Elle ne soulèvera aucune objection de l'inspecteur. Dans le parloir, le sculpteur Marcel Guimont revient à une représentation des corps plus conforme aux canons antiques.

ARTISTES RECONNUS OU EN DEVENIR ?

En 1957 l'architecte Raymond Petit renoue en confiant la décoration du lycée qu'il construit au Raincy à de jeunes artistes de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts placés sous la direction de Nicolas Kintzinger, son directeur de 1948 à 1967. Dès sa prise de poste, ce dernier avait tenu à honorer la pédagogie dite des « Trois Arts » (architecture, peinture et sculpture) et créé un « concours d'art monumental » pour inciter ses élèves à travailler en équipe, dans une approche cossée de leurs spécialités et à répondre collectivement aux nombreuses commandes qui s'ouvraient à eux grâce au 1 %¹⁵.

À ce titre, le programme décoratif du lycée Albert-Schweitzer constitue une véritable réussite : Henri Van Médaille pour l'escalier d'honneur du bâtiment d'enseignement une grande fresque-mosaïque représentant Les Arts, Les Sciences et Les Lettres, tandis que Dufaÿ et Bruneaux ornent les caudats des escaliers conduisant aux étages de vitraux abstraits sur le thème des quatre saisons et éléments et qu'Esther Dorobab signa pour l'un des deux gymnases une céramique intitulée L'Artiste et le Nouveau Monde – comme une invitation à prendre le pouvoir lancée à sa génération.

Dans cette grande diversité, le dispositif se décline largement – ce dont témoignent les statistiques sur l'utilisation des crédits du 1 % : 720 000 francs en 1951-1952, contre 6 148 000 francs six ans plus tard¹⁶. Il connaît une impulsion décisive avec l'arrivée d'André Malraux en 1959 comme ministre d'État des Affaires culturelles et l'instauration en 1963 d'une Commission de la création artistique, chargée de lui proposer achats et commandes produites dans le cadre de cette procédure.

Emmanuelle Philippe

Pages intérieures



FACE À LA PRÉFECTURE DE CERGY-PONTOISE LE LYCÉE ALFRED-KASTLER

Situation : 26, avenue de la Palette – Cergy (Val-d'Oise)
Dates de construction : 1976-1978
Maître d'œuvre : Valentin-Gérard Létia, arch.

Le lycée Kastler, dédié au physicien prix Nobel, est le premier lycée construit dans la ville nouvelle de Cergy. Conçu en 1974 afin de remédier à la surcharge du lycée de Pontoise, cet établissement doit desservir dès son ouverture la ville de Cergy et, en partie, celle de Pontoise, ainsi que le département du Val-d'Oise. Il ouvre ses portes en 1978.

Comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'édification du lycée est confiée à l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Cergy. Ce transfert de la maîtrise d'ouvrage, possible grâce au cadre octogone dont bénéficient les villes nouvelles, autorise une plus grande variété formelle.

UN PROGRAMME À LA MODERNITÉ AMBITUEUSE

L'établissement public souhaite une architecture de qualité, non industrialisée, pour 1 200 élèves environ. Il s'agit d'élèves de second cycle pour des filières d'enseignement général, technique et commercial. Cette mixité pédagogique marque la polyvalence généralisée des lycées de la génération suivante.

Un des axes forts du projet consiste en une volonté d'ouverture sur la cité. Le lycée devient aussi servit des usages extrascolaires, notamment pour la formation permanente et la vie associative. Le programme repose sur « une pédagogie moderne, la redistribution des salles spécialisées regroupées, une humanisation des espaces, une souplesse de fonctionnement, une utilisation à plein temps ». Remettant en cause la politique des modèles imposés par l'État, cette recherche de corrélation entre architecture, pédagogie nouvelle et confort des usagers apparaît comme l'une des innovations majeures des constructions scolaires des villes nouvelles. Le programme indique que l'architecture

devis favoriser les méthodes pédagogiques s'appuyant sur « la participation active des élèves dans le processus d'enseignement au travers de la recherche individuelle, ou du travail en groupe, des méthodes auto-correctives utilisant l'audiovisuel... etc. Le lycée doit accepter toutes ces évolutions¹⁷¹ ». Mais l'installation des équipements audiovisuels a été retardée pour des raisons de coût, limitant le caractère expérimental recherché à l'origine.

Hors de tout appel d'offres et marché, le syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération désigne l'architecte Valentin-Gérard Létia le 24 juin 1974¹⁷², également auteur du lycée français de Téhéran (1956) et du lycée français de Kaboul (1973). C'est une photographe de ce dernier qui a retenu l'attention de la commission des affaires scolaires¹⁷³.

UN LYCÉE OUVERT SUR LA VILLE

Orienté vers les premières zones d'habitat aménagées, le lycée louvre partiellement le dos au « centre préfectoral » pour éviter d'être en front du boulevard de l'Haut, axe de communication automobile majeur. Une passerelle piétonne permet de relier le lycée à la dalle du « centre préfectoral ». Constituant la charnière entre les secteurs sud (habitat) et centre (pôle administratif et commercial), cette implantation symbolise bien la recherche de proximité entre l'équipement scolaire et la population, favorisée par l'absence de clôture. Les abords immédiats du lycée se changent en espace public, traversé par les habitants qui souhaitent se rendre dans le quartier central. À proximité immédiate du lycée sont progressivement installés des équipements sportifs, comme le complexe omnisports évolutif couvert des Maradas, dont l'usage est mutuaire entre collège, écoles et lycée.

Le hall, doté à l'origine d'un bassin déformable comble, est le point de départ du système qui se déploie jusque dans la cour.

159



« LA COMÈTE ET LA SPIRALE DE LA CONNAISSANCE » LE LYCÉE DE VILLAROZY

Situation : 2, rue Eugène-Viollet-le-Duc – Guyancourt (Yvelines)
Dates de construction : 1992-1993
Maître d'œuvre : François Lombard, Pierre Béasse, Jean-François Hougenade.

C'est en 1994 que Villarozy, dernier des quartiers de Guyancourt, voit le jour sur les terrains d'aviation de l'usine Caudron-Renault, fermés en 1989¹⁷⁴ après de longs altercations car les riverains voyaient d'un mauvais œil l'implantation, dans le cadre de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'une ZAC qualifiée de « marée de béton destructeur¹⁷⁵ ». À l'emplacement des anciens hangars d'aviation et de la tour de contrôle sont édifiés près de 1 500 logements, qui accueillent une population jeune, attirée par la proximité d'un pôle de travail de 12 000 salariés, le Technocentre de Renault.

La construction d'un lycée polyvalent de 1 200 places est rapidement envisagée par le conseil régional¹⁷⁶. Il devra comporter des classes d'enseignement général (25), scientifique et tertiaire (14), des salles de travaux pratiques et des laboratoires (14) pour l'enseignement industriel, un centre de documentation, des bureaux administratifs, une infirmerie, des locaux destinés à la vie sociale, aux sports et à la maintenance et un restaurant permettant de servir 630 repas par jour.

UNE JEUNE AGENCE D'ARCHITECTES

À l'issue d'un jury organisé le 19 février 1992, le conseil régional et son mandataire (établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines) sélectionnent les architectes François Lombard, Pierre Béasse et Jean-François Hougenade, associés au bureau d'études D'H Bâtiment et à l'entreprise de BTP Bouygues. Fondateurs d'une toute jeune agence d'architecture à l'aube des années 1990, ils n'ont encore que peu de réalisations à leur actif. Mais ce manque d'expérience ne les dissuade pas auprès du conseil régional, bien décidé à faire disparaître « les HLM pédagogiques des années 1960-70¹⁷⁷ » et à mettre à l'honneur des équipes débutantes.

« PRÈS DU BOIS DE VILLAROZY, UNE COMÈTE A POSÉ SUR L'HERBE HUMIDE SA LONGUE TRAINÉE BORDÉE DE FILAMENTS... »¹⁷⁸

Le lycée est ouvert à la fin de 1993, après dix mois de chantier. Il évoque une comète : « Depuis sa tête, tourbillon d'énergie, les spirales se déploient, laissent entre elles filtrer la lumière. Lentement, l'immatériel devient matière ; murs courbes de béton, toitures de métal défilent l'espace. Sur plusieurs niveaux, des cellules se forment comme les mailles d'une chaîne, image de la progression dans la connaissance, dont la source est circulaire¹⁷⁹ ».

Ce choix n'est pas un geste architectural gratuit : l'organisation spatiale qui l'engendre répond aux exigences du programme ainsi qu'à son insertion dans la ville, sur un terrain ingrat en raison du voisinage, à l'ouest, d'une zone

Effets de lumière dans le CDI.

La façade du lycée du côté de la voie rapide, conçue pour se décoller aux volutes rouilées à vive allure.



193

Pages intérieures



CHAPITRE 9 LES LYCÉES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS, À LA CHARNIÈRE DU MONDE DU TRAVAIL ET DU MONDE DE L'ÉDUCATION

Si l'enseignement technique et professionnel regroupe aujourd'hui des établissements aux statuts divers et à la réalité historique plurielle illustrée par une variété étonnante d'acronymes – ENP (écoles nationales professionnelles), EPCI (écoles pratiques de commerce et d'industrie), CA (centres d'apprentissage), CET (collèges d'enseignement technique), LT (lycées techniques), etc. – ceux-ci ont longtemps été rattachés, avant 1960, à l'Enseignement technique, « quatrième ordre » indépendant des trois autres (premier degré, second degré, supérieur) au sein du ministère de l'Éducation nationale.

Jusqu'à la fin des années 1920, l'État se préoccupe peu de l'organisation de toutes ces formations. Il est en effet admis que ces dernières, majoritairement dispersées sur le lieu de travail, doivent répondre aux besoins des employeurs et qu'il appartient donc au patronat, futur utilisateur de cette main-d'œuvre, de les financer et de les structurer, au nom d'un principe massivement répété : « tout par la profession et pour la profession »¹⁸. Elles se déroulent soit dans les entreprises, prenant la forme de cours professionnels destinés à des jeunes déjà en poste, soit dans des écoles très sélectives, accessibles sur concours, dès 12-13 ans, aux meilleurs titulaires du certificat d'études primaires. Mais qu'ils s'agissent d'ENP, d'EPCI ou d'écoles professionnelles de la Ville de Paris¹⁹, elles ne rassemblent pas plus de 20 000 élèves sur l'ensemble du territoire français en 1914. En 1919, la loi Adier jette toutefois les bases de la formation professionnelle, sanctionnée par l'obtention d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

La crise des années 1930 puis les impératifs stratégiques de la Seconde Guerre mondiale, qui obligent à remodeler l'appareil de production pour soutenir l'effort de guerre,

font basculer l'État dans un interventionnisme plus prononcé. Il s'octroie progressivement le monopole de la délivrance des diplômes et participe à la construction d'un réseau d'établissements publics couvrant l'ensemble des besoins économiques : en 1939 sont ainsi créés des centres d'apprentissage pour former rapidement des ouvriers dans les secteurs-clés de la Défense nationale, comme l'armement ou la métallurgie. Les années 1950 sont caractérisées par l'extension de leurs spécialités.

Alors qu'il connaît une croissance spectaculaire de ses effectifs sous les Trente Glorieuses, l'intégration de l'enseignement technique au système éducatif général, orchestrée par les réformes Berthoin (1959) puis Fouchet-Capelle (1963), aboutit paradoxalement à sa rélegation puis, dans un juste mouvement inverse, à sa revalorisation, marquée, en 1971, par un changement de dénomination (l'enseignement technologique²⁰). L'instauration, en 1965, d'un baccalauréat professionnel, puis l'ouverture de lycées polyvalents, qui lui réservent une place de choix au sein de leurs cursus.

Bien que l'histoire de l'enseignement technique ne soit plus un « chantier déserté²¹ » par la recherche, celle de ses expressions architecturales reste à bâtir²². Trop souvent jugés à l'aune de ceux de la filière générale, les espaces où se transmettent ces savoirs présentent pourtant quelques spécificités, peu à peu énumérées dès les années 1950²³ : à défaut d'être théoriques – supprimez des ateliers, qualité de l'éclairage, réappropriation des codes de l'architecture industrielle, etc. Le présent corpus constitue une nouvelle pierre apportée à la découverte de ces locaux.

Marianne Mercier
et Emmanuelle Philippe

213



UN ANCIEN GROUPE SCOLAIRE ET ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE LE LYCÉE PAUL-LANGEVIN

Situation : 2, rue Maurice-Payret-Dortail – Suresnes (Hauts-de-Seine)
Dates de construction : 1920-1937
Maîtrise d'œuvre : Maurice Payret-Dortail, arch.
Inscrit : 13/10/1993 et classé (piscine-gymnase), 12/04/1996 au titre des monuments historiques



Le groupe scolaire Payret-Dortail, devenu lycée d'État technique et moderne Paul-Langevin en 1949, est construit au nord de la commune de Suresnes à partir de 1924. Son édification répond à la nécessité de scolariser des enfants résidant sur un territoire à l'urbanisation et à la démographie galopantes, situé aux confins de plusieurs villes : Suresnes donc, mais aussi Puteaux et Nanterre abritant, pour partie, une population désertée. Les besoins locaux en main-d'œuvre sont aussi pris en compte : dès l'origine, l'établissement forme aux techniques de l'automobile, de l'aéronautique ou de la métallurgie, reflétant ainsi l'intense activité industrielle de la banlieue ouest.

Le concours pour sa construction est lancé en 1920 sous l'égide d'Henri Sellier, maire de Suresnes et président de l'office public d'habitation à bon marché de la Seine. Demeuré célèbre pour son rôle pionnier dans la réforme sociale de l'entre-deux-guerres, ce dernier fut avant tout soucieux de doter la petite couronne en logements sains et équipements scolaires favorisant la prévention sanitaire. Il prévoit ici quatre établissements distincts, articulés en unités autonomes : une école maternelle, deux écoles primaires – une pour les filles, une pour les garçons – et une école primaire supérieure avec ses ateliers. Conduisant de la petite enfance à l'âge adulte, cet étonnant programme pédagogique illustre une ambition municipale à la convergence des politiques sociales et éducatives. Le concours est remporté par l'architecte Maurice Payret-Dortail (1874-1929), ancien élève de l'École des arts décoratifs et concepteur de logements sociaux ainsi que de cités-jardins dans la capitale et sa périphérie.

Le terrain dédié au groupe scolaire forme un îlot rectangulaire sur lequel l'architecte propose un plan clair et aéré : chaque école possède son

entrée et ses bâtiments, des circulations étant aménagées pour passer d'un établissement à l'autre et pour accéder aux équipements communs. La préoccupation hygiéniste tient une place centrale dans le projet : espaces plantés, recherche de luminosité, orientation et ventilation... préfigurant ainsi la fameuse et novatrice école de plein air, achevée en 1935 par Marcel Lods et Eugène Beaudouin, à Suresnes également.

La construction fait la part belle aux lignes horizontales : larges baies vitrées, fenêtres à guilotine, couronnement continu des terrasses... Les façades, toutes de faible hauteur, sont parsemées de briques rouges et ornées par des allèges sur lesquelles sont inscrites des maximes pédagogiques. Deux équipements méritent d'être distingués : l'amphithéâtre de physique, à la fonctionnalité très étudiée, et la piscine-gymnase, construite en 1929. Celle-ci, en retrait de la rue et bordée d'une cour d'homme végétalisée, surprend par sa monumentalité et son ingéniosité technique. Le bassin, en béton armé revêtu de petits cubes de grès de céramique, est surmonté d'un gymnase modulable aux poutres paraboliques.

Jean-Charles Leyris et Marianne Mercier

L'ancien gymnase, éclairé par les baies situées entre les portées des portiques en béton.

259

Fiche technique

PARUTION	10 septembre 2021
AUTEURS	LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, DIRECTION DE LA CULTURE, SERVICE PATRIMOINES ET INVENTAIRE, en partenariat avec LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE, CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES Direction de la publication : Julie Corteville, cheffe du service Patrimoines et Inventaire Textes : Marianne Mercier et Emmanuelle Philippe ainsi que Muriel Bessot, Roselyne Bussière, Hélène Caroux, Anaïs Carré-Richer, Anne-Marie Châtelet, Grégoire Enézian, Julie Guiyot-Corteville, Guy Lambert, Antoine Le Bas, Stéphane Lembré, Jean-Charles Leyris, Antoine-Marie Préaut, Catherine Proux, Laurence Veillet, Françoise Weets, Sylvie Zenouda Photographies : Stéphane Asseline, Philippe Ayrault, Laurent Kruszyk et Jean-Bernard Vialles, ainsi que Nicolas Szwanka.
FICHE TECHNIQUE	LES LYCÉES D'ÎLE-DE-FRANCE - QUAND L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE RENCONTRE LA PÉDAGOGIE Une édition Lieux Dits Collection Patrimoines d'Île-de-France 304 pages, 350 images Format 24,3 x 29 cm Couverture cartonnée avec jaquette Prix de vente 34 euros TTC (France) ISBN 9782362191909
MAISON D'ÉDITION	LIEUX DITS 17 rue René Leynaud 69001 Lyon Tél : 00 33 (0)4 72 00 94 20 ; courriel : contact@lieuxdits.fr - site : www.lieuxdits.fr
DIFFUSION	Librairies françaises : Cap Diffusion / MDS Librairies belges : Cap Diffusion et Caravelle Librairies suisses : Servidis Librairies canadiennes : Ulysse Particuliers : Lieux Dits contact@lieuxdits.fr , site : www.lieuxdits.fr
CONTACT PRESSE ET VISUELS	Isabelle Vincensini, Éditions Lieux Dits Tél : 00 33 (0)4 72 00 94 20 ; isabelle.vincensini@lieuxdits.fr
SERVICE PATRIMOINES ET INVENTAIRE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	Sophie de Moustier Tél : 01 53 85 78 34 ; inventaire-patrimoine@iledefrance.fr Site : http://patrimoines.iledefrance.fr
SERVICE PRESSE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	Tél : 01 53 85 63 14 ; servicepresse@iledefrance.fr

Le service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France Une aventure de l'esprit

La politique régionale en faveur du patrimoine se développe sur deux champs spécifiques : une compétence obligatoire d'étude et de valorisation des patrimoines franciliens ; des dispositifs d'aide à la conservation, la restauration et la mise en valeur de ces patrimoines.

La mission d'Inventaire « recenser, étudier et faire connaître le patrimoine »

L'Inventaire du patrimoine est un service créé par André Malraux en 1964. Transféré à la Région par la loi de 2004, il s'attache à mettre en valeur son expertise au cœur des politiques culturelles tout en faisant le lien avec les autres enjeux de développement déployés par la Région. Les transformations majeures qui s'annoncent sur le territoire donnent une dimension d'urgence à ces études pour en conserver la trace et la mémoire.

L'Inventaire, selon une méthodologie nationale, étudie de façon systématique tous les patrimoines des territoires franciliens, du V^e siècle à nos jours : patrimoine exceptionnel ou ordinaire, rural ou industriel, public ou privé, urbanisme des grands ensembles.... L'Inventaire s'intéresse au patrimoine dans toute sa diversité, des réalisations les plus spectaculaires aux objets les plus quotidiens, sans oublier le patrimoine immatériel (les savoir-faire, les cultures,...)

Pour mettre en œuvre ces études, la Région établit des partenariats avec l'ensemble des collectivités territoriales, départements et communes. Cette démarche est porteuse de sens au moment où les collectivités prennent de nombreuses initiatives pour aménager leur territoire. Elle permet de développer aussi les relations avec les universités, le CNRS, les écoles d'architecture, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Pour valoriser le patrimoine, la Région s'attache à transmettre, au public le plus large, les connaissances sur le patrimoine francilien, par le biais de tous les supports, publications papier ou numériques, événementiel et bases de données qui rassemblent l'ensemble des études conduites par l'Inventaire.

Une gestion des aides à la restauration et à la valorisation du patrimoine

La Région en tant que partenaire des collectivités locales et des associations apporte un soutien financier à la restauration et la mise en valeur du patrimoine francilien, avec la préoccupation constante de le mettre à la disposition de l'ensemble de la population. L'ensemble de sa politique culturelle intègre la question du maillage homogène du territoire en cohérence avec la nouvelle délibération du 7 juillet 2017 « Pour une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine ». En doublant ses aides à la restauration et à la valorisation du patrimoine, passant de 4 à 9-12 millions par an, la Région s'engage désormais aux côtés de la Fondation du patrimoine, et renforce son soutien au patrimoine local avec la création d'un label « Patrimoine d'intérêt régional ».



La conservation régionale des monuments historiques, un service de la DRAC au chevet du patrimoine francilien

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France pilote et met en œuvre sur le territoire francilien les politiques du ministère de la Culture. À ce titre, elle intervient dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

La Conservation régionale des Monuments historiques est chargée de mettre en œuvre la démarche de reconnaissance et de protection du patrimoine. Elle dispose pour ce faire de plusieurs outils parmi lesquels la protection au titre des monuments historiques, le label Architecture contemporaine remarquable (ACR) et le label Jardin remarquable.

Elle est en outre chargée, pour l'ensemble des monuments inscrits et classés, du contrôle scientifique et technique (CST) qui consiste notamment à contrôler périodiquement l'état des Monuments historiques et leurs conditions de conservation ainsi qu'à vérifier et garantir que les interventions à conduire sur les immeubles et objets ne portent pas atteinte à l'intérêt d'art ou d'histoire ayant justifié leur protection au titre des Monuments historiques ni ne compromettent leur bonne conservation en vue de leur transmission aux générations futures.

Dans le cadre de cette politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental, la DRAC peut subventionner des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration d'immeubles protégés au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

Ces aides, attribuées sous forme de subvention aux propriétaires publics ou privés, contribuent à la sauvegarde du patrimoine national. Elles n'ont pas de caractère obligatoire et peuvent être attribuées en fonction de plusieurs facteurs : urgence sanitaire de l'opération, capacités contributives du porteur du projet, participations éventuelles des collectivités, ouverture ou présentation au public. Le taux de subvention est variable en fonction de ces critères et du niveau de protection du bien protégé.

La DRAC participe également à la valorisation patrimoniale et architecturale à travers des publications d'ouvrages qu'elle élabore ou auxquelles elle participe, ainsi qu'à travers les événements nationaux du ministère de la Culture – tels que les Journées européennes du patrimoine, les Journées nationales de l'architecture ou les Rendez-vous aux jardins – et porte de nombreuses actions de sensibilisation en direction des publics, notamment les plus jeunes.



Les éditions Lieux Dits

Les éditions Lieux Dits représentent une équipe de six personnes. Ce qui nous caractérise, c'est le soin particulier que nous apportons aux ouvrages très illustrés qui constituent notre catalogue dans des domaines très différents. Nous œuvrons au quotidien pour que nos livres rencontrent leur public et, de la création à la photogravure, de la communication à la diffusion, vous retrouverez toujours la trace de la passion qui nous anime et qui fait notre métier.

Notre catalogue comprend aujourd'hui environ 800 titres, dans les domaines du patrimoine, de la photographie, des beaux-arts, de l'histoire et de l'architecture. Le lancement en 2011 de la collection Être, consacrée aux métiers et à l'orientation, correspond à la création d'un nouveau secteur « Sciences Humaines ». Notre fonds comprend également, depuis la reprise en 2015 des éditions Sobollire Les Cuisinières, plusieurs collections de carnets de recettes authentiques écrites à la main, au design rétro.

DÉJÀ PARUS DANS LA COLLECTION « PATRIMOINES D'ÎLE-DE-FRANCE » :

- + *La Cité internationale universitaire de Paris, de la cité-jardin à la cité-monde,*
- + *Hervé Baley et Dominique Zimbacca, architectes - Pour une autre modernité,*
- + *Les Cités-jardins d'Île-de-France, une certaine idée du bonheur,*
- + *Écouen, un balcon sur la plaine de France,*
- + *Le patrimoine de Mantes-la-Jolie,*
- + *ORLY, aéroport des sixties / a sixties airport,*
- + *Île-de-France, un autre patrimoine / Unfamiliar heritage.*

et 40 autres titres sur le patrimoine d'Île-de-France aux éditions Lieux Dits.

Retrouvez notre catalogue complet
sur le site

www.lieuxdits.fr

